

Demande d'envoi de documents et de renseignements prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce

Assemblée générale mixte du 20 avril 2023

Les documents concernant l'assemblée générale mixte du 20 avril 2023 sont disponibles sur le site Internet de la société.

Vous pouvez y accéder en scannant le QR Code ci-contre :



Mme M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : _____

Prénom (ou forme sociale) : _____

Adresse (ou siège social) : _____

Propriétaire de _____ actions nominatives de la société Covivio

Propriétaire de _____ actions au porteur de la société Covivio, inscrites en compte chez _____

_____ (joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité en charge de la gestion de vos actions)

souhaite recevoir, en application des dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce se rapportant à l'assemblée générale mixte du 20 avril 2023 (à l'exception de ceux annexés au formulaire de vote par correspondance ou par procuration).

demande en qualité d'actionnaire au nominatif à recevoir les documents et renseignements prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Mode de diffusion souhaité, étant précisé que privilégier la communication par voie électronique de ces documents participe à notre démarche de développement durable :

par courrier postal

par courrier électronique à l'adresse suivante : _____ @ _____

Fait à _____, le _____ 2023.

Signature

Nota : Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées ultérieures d'actionnaires.

Cette demande est à retourner à :

Société Générale Securities Services
Service Assemblées Générales
32, rue du Champ de Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3